Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 038-200040111-20250401-25_053-BF

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_053

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DÉCHETS 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 18 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Résultat des votes :

Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Murielle GIRAUD à Marylène GUIJARRO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR, Pierre FAYARD à Bruno STASIAK.

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE DECHETS

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	2 483 474.91 €	2 567 154.95 €	83 680.04
	SECTION INVESTISSEMENT	46 547.16 €	21 673.34 €	-24 873.82
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0.00 €	636 022.73 €	636 022.73
	Report en section d'investissement 001	0.00 €	33 358.37 €	33 358.37
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	2 530 022.07 €	3 258 209.39 €	728 187.32
	RESTES A REALISER	37 000.00 €	0.00 €	-37 000.00
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	2 483 474.91 €	3 203 177.68 €	719 702.77
	SECTION INVESTISSEMENT	83 547.16 €	55 031.71 €	-28 515.45
	TOTAL CUMULE	2 567 022.07 €	3 258 209.39 €	691 187.32
	EXCEDENT		691 187.32 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC COEUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE DECHETS			
	REPORT RESULTAT 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVESTISSEMENT	33 358.37 €	-24 873.82 €	DEPENSES	37 000.00 €	-37 000.00 €	-28 515.45 €
			RECETTES	0.00 €		
FONCTIONNEMENT	636 022.73 €	83 680.04 €				719 702.77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération de l'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 038-200040111-20250401-25_053-BF

➢ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2025		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	28 515.45 €
001- Recette investissement	Reprise résultat d'investissement	8 484.55 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	691 187.32 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 09/04/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.